

*Questions au Feuilleton*LES RÉNOVATIONS PRÉVUES AU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT  
AUX ARMES DE COMBATQuestion n° 539—**M. Howie:**

A-t-on prévu ou entrepris des rénovations au nouveau centre d'entraînement aux armes de combat à la base des Forces canadiennes Gagetown et, dans l'affirmative, a) quand seront-elles terminées, b) quel en est le coût estimatif?

**M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Oui. a) Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, la construction devrait se terminer à la fin de 1987. b) Les coûts préliminaires sont estimés à \$49 millions de dollars.

\* \* \*

[Traduction]

## QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 702 marquée d'un astérisque?

[Texte]

\*RADIO-CANADA—LA COUVERTURE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Question n° 702—**M. Hopkins:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle affecté du personnel et de l'équipement supplémentaire à la couverture spéciale d'événements qui devaient se produire le ou vers le 22 février 1984 à Ottawa et, dans l'affirmative, a) pourquoi, b) combien en a-t-il coûté, c) pour prendre sa décision, la Société a-t-elle consulté quelqu'un en mesure de la conseiller sur la possibilité que les événements prévus se produisent et, dans l'affirmative, qui, d) qui a autorisé cette affectation?

2. La Société envisagera-t-elle de mettre à la disposition de son service de nouvelles un montant égal à celui mentionné en 1?

[Traduction]

**M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Monsieur le Président, la Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

1. a) Les responsables des nouvelles et des actualités télévisées de Radio-Canada aux réseaux français et anglais ont pris des mesures particulières, suivant les besoins, notamment, l'affectation d'équipement et de personnel supplémentaire afin d'être prêt à l'éventualité d'un sujet important comme la démission du premier ministre.
- b) En ce qui concerne les coûts, il n'est pas coutume au Parlement de demander à la Société de donner des détails de sa gestion et de son administration internes comme les coûts d'émission. La raison de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question n° 2530, du 6 novembre 1975.
- c) Oui, plusieurs sources ont été consultées et des modèles et organisations d'événements ont été analysés. Les sources éditoriales sont confidentielles.
- d) Les producteurs délégués des émissions en question.
2. Le reportage de ces événements a été imputé au budget des programmes existants et dans le cas des grandes émissions spéciales de nouvelles, de fonds spéciaux du réseau.

**M. Evans:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DEANS—LES 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> ÉDITIONS DE BEAUCHESNE

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'interviens non sans trouble pour vous demander d'étudier une question qui est, selon moi, cruciale pour le bon fonctionnement de la Chambre des communes.

Je tiens à vous signaler, monsieur le Président, que dans l'avant-propos de la 5<sup>e</sup> édition de Beauchesne on peut lire notamment ce qui suit:

Voilà vingt ans—en 1958—qu'Arthur Beauchesne faisait paraître la quatrième édition de son *Règlement annoté*. Les importantes modifications apportées depuis lors au Règlement de la Chambre ayant retiré toute utilité à un grand nombre des avis qu'il y dispensait, nous avons cru devoir procéder à la refonte et à la mise à jour de cet ouvrage.

Vous savez tout comme moi, monsieur le Président, que la 5<sup>e</sup> édition du Beauchesne date de 1978, d'il y a six ans environ donc. Cela signifie que la 4<sup>e</sup> édition de Beauchesne remonte à 26 ans. On voulait qu'elle renferme le Règlement et la pratique en vigueur à l'époque.

Dans la 5<sup>e</sup> édition, rédigée quelque 20 années plus tard, on a apporté des modifications. Depuis au moins 1980, lorsqu'on prend des décisions ou qu'on cite des précédents pour appuyer des décisions, on se reporte à la 5<sup>e</sup> édition du Beauchesne car c'est cette dernière qui renferme le Règlement et la procédure les plus à jour.

Je trouve plutôt étrange qu'on se reporte en l'occurrence à une édition du Beauchesne qui est, c'est évident, désuète. Je demande donc, monsieur le Président, sans mettre en doute les motifs de la présidence ni remettre en question le droit qu'elle a de prendre des décisions, de voir comment on en est arrivé à se reporter à la 4<sup>e</sup> édition du Beauchesne et de noter la différence d'interprétation entre les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> éditions. En outre, je vous demande de reconnaître que la Chambre des communes se reporte d'ordinaire à la 5<sup>e</sup> édition, sauf les fois où celle-ci ne traite pas suffisamment de la difficulté dont la Chambre est saisie, et de décider de l'édition de Beauchesne à laquelle la Chambre doit se reporter.

Quant au leader du gouvernement à la Chambre et à sa participation aux délibérations, je vous prie de considérer qu'il a passé plus de temps à soutenir le contre que nous n'en avons passé nous-mêmes à soutenir le pour.

**M. Evans:** Sottises!